

expéditeur : "estelle berger"  
<estelle.berger@wanadoo.fr>

date : 11/01/2011 13:01

objet : **Invitation à deux  
conférences le 2 février**

Vous êtes cordialement invités à participer à deux conférences qui auront lieu le **mercredi 2 février 2011**, en salle Polyvalente du siège social de France Télécom (6, place d'Alleray Paris 15<sup>ème</sup>).

La matinée se déroulera comme suit :

- de 9h 50 à 11h 15 Conférence animée par **Yves PARFAIT**, Directeur du Projet Fibre Optique à France Télécom sur le thème « Fibre optique : évolution réglementaire, concurrence, relations avec les collectivités territoriales, commercialisation, ... »
- de 11h 30 à 13h Conférence animée par **Jean Marie DANJOU**, ancien Directeur Général de l'AFOM, Directeur Général Délégué de la FFT (Fédération Française des Télécom) pour le secteur « Mobiles »

Ces conférences seront suivies d'un déjeuner, servi sur place, pour lequel une contribution de 23 € est demandée à chaque participant.

Conformément à la décision prise lors de l'AG de Limoges, les adhérents de province qui participeront à ces conférences se verront rembourser 50 % de leurs frais de transport (sur présentation d'un justificatif et sur la base d'un billet de train en 2<sup>nd</sup>e classe).

Je vous signale dès à présent que les prochaines conférences sont fixées au 18 mars et au 7 avril.

Je vous remercie de bien vouloir retourner au COLIDRE le bulletin de participation ci-dessous, au plus tard avant le 27 janvier 2011.

Cordialement.

Jean GUY

---

***Bulletin de participation aux conférences du 2 février 2011***  
**(à retourner au COLIDRE – 75, av. des Ternes 75017 PARIS)**

Nom – Prénom :

Adresse :

- |                               |                    |                    |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|
| - participera aux conférences | OUI <sup>(1)</sup> | NON <sup>(1)</sup> |
| - participera au déjeuner     | OUI <sup>(1)</sup> | NON <sup>(1)</sup> |
- (dans l'affirmative, joint un chèque de 23 €)

<sup>(1)</sup> rayer la mention inutile